Quiconque a plus de 70 ans reçoit une exemption supplémentaire de \$500; il a donc une exemption totale de \$1,600. Cela dépasse de beaucoup le total de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Toutefois, les retraités qui n'ont d'autre revenu que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, et qui ont entre 65 et 70 ans, n'ont qu'une exemption de \$1,100; ils devront donc payer l'impôt sur un petit montant. C'est un petit impôt mais, pour bien des vieillards, c'est ennuyeux d'avoir à remplir des déclarations d'impôt pour si peu. A leur avis, c'est une grave injustice, puisque ceux qui ont plus de 70 ans et qui reçoivent le même revenu ne paient aucun impôt.

On a peut-être oublié, ces dernières années, de présenter un amendement en vue de corriger cette injustice. J'ai écrit plusieurs fois au ministre pour lui suggérer de modifier la loi de l'impôt sur le revenu, mais rien n'a été fait jusqu'ici. On m'a informé que la modification que je propose était examinée avec d'autres; néanmoins, il m'a semblé nécessaire de présenter cette motion en vue d'obtenir quelque résultat et de rappeler ce besoin au gouvernement, au ministre et à ses fonctionnaires.

La loi actuelle n'est pas logique. L'exemption de \$500 devrait être accordée à toutes les personnes de 65 ans et plus. C'est l'âge logique, car la plupart des gens sont mis à la retraite à 65 ans et c'est alors que leur revenu subit une baisse prononcée. Ils cessent de travailler et ne reçoivent plus de chèque de paie régulièrement. La plupart comptent sur la pension de vieillesse et celle que leur verse leur ancien employeur. De plus, ils commencent une période de leur vie où ils doivent vivre d'un revenu fixe.

Les gens qui prennent leur retraite à 65 ans peuvent vivre encore dix ou vingt ans, du moins ceux qui ont de la chance et une bonne santé, et ils doivent s'accommoder d'un revenu fixe à compter de là. Pendant les périodes d'inflation, et celle que nous traversons depuis quelques années a été particulièrement grave, le pouvoir d'achat diminue constamment et c'est alors de plus en plus nécessaire de secourir les intéressés. Je prétends qu'il conviendrait au plus haut point que l'exemption supplémentaire de \$500 soit accordée à l'âge de 65 ans, de façon à rendre la loi logique et raisonnable du commencement à la fin.

J'ai parlé du problème de l'inflation à l'égard des pensionnés et des gens à revenu l'appuie sans réserve. Je conviens avec le fixe, et j'ai signalé que le gouvernement avait député que nous devrions faire encore davanchaque année aligné quelque peu les pensions tage pour nos vieillards pensionnés. Je trouve

sur le coût de la vie, mais qu'il a fixé une limite. J'aimerais, pour ma part, que les pensions versées par le gouvernement soient indexées strictement chaque année sur le coût de la vie, sans aucune restriction. Il faudra en arriver là tôt ou tard. J'aimerais aussi que les pensions dans l'entreprise privée soient augmentées de la même manière. Certaines d'entre elles reposent présentement sur ce principe, mais tôt ou tard, j'en suis sûr, elles devront pour la plupart être indexées sur l'indice du coût de la vie pour être raisonnables. D'autres mesures pourraient sans doute aider les vieillards pensionnés. Ce n'est là qu'une mesure précise que le ministre, j'espère, étudiera sérieusement.

J'ai énergiquement appuyé la mesure prévoyant un supplément de revenu garanti. A mon avis, le gouvernement devrait accorder ce genre de pension aux gens qui en ont réellement besoin. Nous devrions leur donner davantage et moins donner à ceux qui ont de gros revenus privés. A vrai dire, j'appuierais probablement un supplément de revenu garanti jusqu'à concurrence de \$150 et l'octroi de moins d'argent à ceux qui ont d'autres sources de revenu. A mon avis, il est scandaleux que la plupart de nos vieillards pensionnés ne puissent obtenir, en 1969, plus de \$109, alors que certains retraités touchent \$75 de pension du gouvernement plus des pensions importantes de sources privées, de leurs sociétés et d'autres sources.

• (5.10 p.m.)

Je ne m'attarderai pas à la présente mesure, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances (M. Benson) a annoncé qu'au printemps il présentera une mesure fiscale tout à fait nouvelle où les exemptions seront rationalisés, seront logiques, à la lumière des autres dispositions de la loi. J'attends donc ce projet de loi et compte bien y voir des modifications qui donneront aux vieillards pensionnés une exemption plus raisonnable et un meilleur train de vie.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me suis, à l'occasion, opposé à certaines propositions du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand). Il est vrai aussi que nous avons tendance à la Chambre de critiquer les propositions des députés des autres partis. Mais aujourd'hui nous pouvons oublier tout cela. J'ai offert d'appuyer la motion du député, et exception faite des erreurs typographiques qu'il a dû rectifier, je l'appuie sans réserve. Je conviens avec le député que nous devrions faire encore davantage pour nos vieillards pensionnés. Je trouve